

TERMES ET CONDITIONS

PROGRAMME D'EXTENSION DE LA GARANTIE LIMITÉE BRP DE 5 ANS (STANDARD 3 + 2)

(proposé uniquement par BRP European Distribution SA et les concessionnaires BRP agréés, pour les moteurs hors-bords* Evinrude® vendus pour un usage récréatif exclusivement, aux résidents de l'Union Européenne et des pays mentionnés ci-dessous**)



LES CONDITIONS PARTICULIERES

Ce programme d'extension de la garantie limitée BRP ajoute 24 mois de couverture à la garantie BRP standard de 36 mois (ou 750 heures d'utilisation, en fonction du premier délai atteint) applicable aux moteurs hors-bords Evinrude si les conditions particulières ci-dessous énoncées sont respectées :

QUALIFICATION

Un moteur hors-bord Evinrude remplissant les conditions requises doit être acheté par une personne résidant dans l'UE ou dans un des pays mentionnés ci-dessous et la garantie enregistrée au nom de cette personne **UNIQUEMENT À USAGE RÉCRÉATIF** par un concessionnaire BRP agréé ou un équipementier partenaire de BRP à compter du 27 septembre 2010.

Remplissent les conditions requises, tous les moteurs Evinrude neufs et inutilisés, des années modèles 2010 et postérieures. Les accessoires, indicateurs, éléments d'équipement et pièces connexes ne sont pas inclus dans ce programme d'extension de garantie limitée.

Les unités de démonstration enregistrées par un concessionnaire BRP agréé au moment de la facturation par BRP sont éligibles pour ce programme si toutes les autres conditions sont remplies.

INSPECTION/ENTRETIEN/MAINTENANCE

Le processus d'inspection de prélivraison spécifié par BRP pour le moteur hors-bord Evinrude **DOIT ÊTRE** effectué et documenté par votre concessionnaire BRP agréé. (consultez la notice d'entretien BRP, section Registres d'entretien du Guide du conducteur BRP)

Les intervalles d'entretien et les recommandations de maintenance **DOIVENT ÊTRE** respectés, y compris les recommandations de maintenance spécifiques du guide du conducteur BRP applicable. Cela comprend toutes les inspections et maintenance

recommandées effectuées par un concessionnaire BRP agréé au cours et après la période initiale de 36 mois de la garantie limitée BRP.

L'usage intensif et en eaux salées exige une maintenance spécifique et des inspections plus fréquentes comme cela est souligné dans le guide du conducteur BRP applicable. Pour certains composants, une **inspection annuelle effectuée par un concessionnaire BRP agréé est obligatoire.**

SEUL un concessionnaire BRP agréé peut satisfaire aux exigences d'entretien/maintenance de routine et aux réparations recommandées. Tous les entretiens (y compris hivernage et inspection présaisonnaire) doivent être consignés dans le carnet d'entretien Evinrude par votre concessionnaire BRP agréé. BRP se réserve le droit de demander les justificatifs de maintenance afin de valider que les conditions d'éligibilité à ce programme sont remplies.

SEULS les pièces, huiles et lubrifiants agréés Evinrude BRP doivent être utilisés pour l'entretien et les réparations du moteur hors-bord Evinrude pendant toute la période éligible, pour que ce programme puisse s'appliquer. Les pièces agréées BRP peuvent inclure des pièces et composants BRP neufs ou remanufacturés. BRP se réserve le droit, à son entière discrétion, de réparer ou remplacer toute unité garantie. La garantie limitée standard de BRP pour les pièces et accessoires d'entretien s'applique et n'est pas prolongée par ce programme.

Un entretien inadéquat et/ou l'utilisation de pièces et accessoires non fabriqués ou approuvés par BRP annuleront le programme d'extension de garantie limitée. Cela peut aussi restreindre vos droits dans le cadre de la garantie limitée standard de BRP.

MODIFICATION/ALTERATION

Les pièces et moteurs hors-bord Evinrude qui ont été modifiés ou altérés par rapport à leur configuration de production d'origine **NE SONT PAS ÉLIGIBLES** à ce programme d'extension de garantie limitée BRP, et seront exclus de toute prise en charge dans le cadre de ce programme.

Toutes les conditions, incluant celles applicables aux guides du conducteur pour les moteurs hors-bords Evinrude, seront applicables à la garantie limitée standard de BRP et aux conditions spéciales.

MERCI DE VOUS REFERRER A VOTRE GUIDE DU CONDUCTEUR POUR TOUTES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS ET TERMES DE LA GARANTIE LIMITEE STANDARD DE BRP ET AUX RECOMMANDATIONS DE MAINTENANCE SPECIFIQUES.

**Les Moteurs MFE, 65-Commercial et 90-Commercial sont exclus de ce programme.*

***Les 27 membres de l'Union Européenne incluent l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République Chèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la République du Latvia, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Nouvelle Zélande, la Pologne, Le Portugal, La Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume Uni, les autres pays dans lesquels ce programme est applicable sont : l'Islande, la Norvège, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Russie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.*